

Remarquer les abréviations insolites NI et NT pour exprimer l'adjectif *nostrī*.

REVUE ÉPIGRAPHIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, 1888, juillet, août, septembre.

P. 370, n° 716. — Borne militaire trouvée à douze ou treize kilomètres à l'est de Carcassonne.

144) C P I O *esuvio*
TETRICO *aug. f.*
NOBILISS. *caes*
P R I N C I P I
I V V E N T u t i s
C O S
X I C I

M. Allmer attribue cette borne à Tetricus le Jeune, au fils de l'empereur gaulois Tetricus.

Il propose de lire à la septième ligne [*milia passuum*] XI [*a*]c(*ivitate*)I(*ulia*)ou L(*ibera*)K(*arcasonē*).

P. 380, n° 728. — Table de pierre découverte à Vienne :

145)

+ HIC REQUIESCIT IN PACE BONE
MEMORIVS MAVROLENVS QVEM
RAPVIT MORS INVEDA CVIVS

INFANCIA BONA FVIT QVI VI
XIT ANNVS PLVS MENVS
XXIII · OBIIT KA · MADIAS
INDIC · III · AN · GII · RIG · DOM
NOST · CLOTTARI REGIS

Il ne peut s'agir, à la dernière ligne que de Clothaire II, qui fut roi sous la tutelle de Frédégonde. La huitième année véritable de son règne répond à l'an 621.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN BELGIQUE, 1888, 3^e livraison.

P. 145 et suiv. — J. O. Waltzing, *Les inscriptions relatives aux collegia fabrum tignariorum de Rome et d'Ostie*. L'auteur s'efforce d'établir que, dans certains collèges, très nombreux, comme celui des *fabri tignarii* de Rome, l'administration était entre les mains d'un comité (*ordo decurionum*); par la comparaison de certaines inscriptions datées il prouve que le collège a été fondé en 7 avant notre ère; ce serait aussi la date de la *lex Julia* par laquelle Auguste limita et régla le droit d'association à Rome.